

Vos démarches urbanisme et logement

Vous voulez faire une demande de logement social, une demande d'urbanisme ?

Demander un logement social

Faire une demande d'urbanisme

Consulter le P.L.U.

Occupation du domaine public

Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (E.R.P.) - sécurité incendie et accessibilité



MAIRIE DE GRADIGNAN
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :
» le lundi de 13h à 19h
» du mardi au vendredi de 8h à 16h
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)